ANNEE 3ICS

FRAIS DE SCOLARITE 2020-2021

BOURSIER CROUS : OUI ☐ / NON ☐ (fournir obligatoirement le justificatif)

Madame, Monsieur,

Le statut de CPE Lyon (Association privée loi 1901) et son autonomie, notamment financière, impliquent l'émission de frais de scolarité.
Vous trouverez, ci-après, les éléments utiles au traitement administratif de cette contribution qui, pour information, représente 50 % du budget annuel de l'établissement.

1 – PRINCIPES GENERAUX

Les frais de scolarité sont de **5 500 euros** pour les élèves entrant **3ICS en 2020/2021.**
Aucun frais de scolarité n'est demandé en année 4 et 5 de la formation, qui s'effectuent par apprentissage, conformément à la nouvelle loi en vigueur sur la formation professionnelle.

2 – MODALITES DE REGLEMENT *(Cocher les cases correspondantes).*

Plusieurs formules vous sont proposées.
A noter que les acomptes versés en début d'année sont à déduire du montant des frais de scolarité.

- **Par prélèvement :**
  ☐ En 4 fois 25 % les : 10/10/2020; 10/01/2021 ; 10/04/2021 ; 10/07/2021.
  ☐ En 10 fois 10 % : du 10/10/2020 au 10/07/2021.

  Le formulaire d'autorisation de prélèvements SEPA, indispensable au bon traitement bancaire, est joint. Nous vous remercions de bien choisir l'option pour les prélèvements trimestriels ou mensuels et de signer le formulaire.
  A défaut de choix, le prélèvement trimestriel sera appliqué.

- **Par chèque :**
  ☐ 100 % lors de la rentrée scolaire
  ☐ 50 % à la rentrée scolaire, 50 % au 15/02/2021
  Tous les chèques devront être remis en début d'année, en précisant au dos les dates d'encaissement.

- **Par virement :**
  ☐ 100 % lors de la rentrée scolaire,
  ☐ 50 % à la rentrée scolaire, 50 % au 15/02/2021

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	**1009**	**6185**	**0500**	**0252**	**3290**	**106**	**CMCIFRPP**

- **Par Carte Bleue :**
  ☐ En ligne sur le site www.cpe.fr (*en cas de répartition dans le temps, contacter Mme GIROUD*)
  ☐ Terminal de paiement CB (*Bureau E203*)

Pour toute question sur le règlement des scolarités, prendre contact avec Mme Emilie GIROUD (emilie.giroud@cpe.fr ou 04.72.43.17.36).

3 – DOCUMENTS A RETOURNER

Afin de valider votre inscription, les documents suivants sont à nous retourner par courrier avant le 01/09/20 :

- Un exemplaire du présent courrier, dûment renseigné et signé par l'élève et ses parents (ou son représentant légal)
- Selon votre choix: chèque(s) à l'ordre de CPE Lyon ou formulaire de prélèvement SEPA complété et signé
- Relevé d'identité bancaire (RIB), **obligatoire** pour les prélèvements
- Notification du Crous pour les élèves boursiers
- Attestation de règlement de la CVEC (si elle n'a pas été envoyée à nacera.kechiouche@cpe.fr)

A l'adresse suivante : ***CPE Lyon / Mme Emilie GIROUD***
43 Bd du 11 Novembre 1918
Bat Hubert Curien – BP 82077
69616 VILLEURBANNE Cedex

En cas de dossier incomplet, la carte d'étudiant ne pourra être remise.

Domaine Scientifique de la Doua
43, bd du 11 Novembre 1918
Bâtiment Hubert Curien
B.P. 82077 - 69616 Villeurbanne cedex - France
www.cpe.fr

Tél. : (33) 04 72 43 17 36
Fax : (33) 04 72 43 16 84
SIRET 391 895 109 00026 - APE 8542 Z
TVA INTRACOM FR.40 391 895 109

établissement associé

Facture :

4 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.1 ***Bourses :***La notification de bourse doit être retournée par mail (emilie.giroud@cpe.fr) ou par courrier afin de valider informatiquement votre dossier dans le logiciel du CROUS.
Pas de réduction des frais de scolarité pour les élèves boursiers.

4.2 ***Abandon d'études****:* Dans les conditions prévues par le règlement pédagogique de l'école et hors motif grave, **tout semestre débuté est dû**, l'établissement ayant pris des dispositions non réversibles pour former et accompagner l'élève.

4.3 ***CVEC*** : Afin de valider votre inscription à CPE Lyon, vous devez fournir une attestation d'acquittement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) que vous pourrez obtenir sur http://cvec.etudiant.gouv.fr/. Le montant pour 2020/2021 est fixé à **92€**. Tous les élèves reçoivent une attestation (même en cas d'exonération pour les boursiers). L'attestation est à renvoyer à nacera.kechiouche@cpe.fr.

4.4 ***Carte d'étudiant*** : En cas de perte ou de vol, elle pourra être renouvelée moyennant une participation financière de **10€**, auprès de Mme GIROUD.

5 - A NOTER

5.1 ***Partenaires financiers*** : L'école a négocié des partenariats financiers pour des prêts étudiants disposant de conditions favorables sur les taux et sur la durée des différés de remboursement (CIC / Lyonnaise de banque, Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, Crédit Agricole Rhône-Alpes, BNP Paribas). Informations disponibles sur www.cpe.fr

5.2 ***Assurances*** **:** L'école a négocié, avec Gras-Savoye et la Mutuelle Saint-Christophe, une assurance facultative visant à couvrir les frais de scolarité en cas d'accident de la vie du/des garant(s) financier(s). La gestion se fait directement avec l'assureur. Les garanties sont disponibles sur www.cpe.fr

5.3 ***Non-paiement des frais de scolarité*** : Nous attirons votre attention sur le fait que l'absence de paiement des frais peut conduire à une interdiction de l'accès aux enseignements et, de fait, à la non obtention du diplôme.

5.4 ***Redoublement*** : Les frais de scolarité sont déterminés en fonction du nombre de ECTS restant à valider pendant l'année de redoublement, avec la formule suivante :

- Pour 1 à 26 ECTS :
  - Part fixe = 20% du montant annuel
  - Prix par ECTS : [(Coût annuel x 50% – Part fixe)] /26 ECTS
- Au-delà de 26 ECTS, prix par ECTS : Coût Annuel x 1.92308 %

Le coût annuel est celui fixé lors de la première entrée en année 3.

En cas de difficultés, merci de contacter le service comptable (Madame Emilie GIROUD au 04 72 43 17 36)
et/ou la Responsable Académique des ICS (Madame Taghrid ASFOUR au 04 72 43 10 06) afin qu'une solution adaptée puisse être étudiée.

« Nous reconnaissons avoir pris connaissance de ce document et en avoir gardé un exemplaire »

ELEVE	**PARENTS (ou REPRESENTANT LEGAL)**
Nom et Prénom : Téléphone : E-mail :	Nom et Prénom : Téléphone : E-mail :
Date et signature ***(précédée de la mention « lu et approuvé »)***	**Date et signature** ***(précédée de la mention « lu et approuvé »)***
Facturation à adresser à : NOM, prénom : …… Adresse :……... …….. CP :……. Ville :……..	

Réservé à l'administration :

ACPTE 300 € : OUI ☐ NON ☐
REGT : CHQ 50 - CHQ - VIR 50 - VIR – PL 4 – PL 10 - CB
CROUS : ECH -
ASSURANCE :

Domaine Scientifique de la Doua
43, bd du 11 Novembre 1918
Bâtiment Hubert Curien
B.P. 82077 - 69616 Villeurbanne cedex - France
www.cpe.fr

Tél. : (33) 04 72 43 17 36
Fax : (33) 04 72 43 16 84
SIRET 391 895 109 00026 - APE 8542 Z
TVA INTRACOM FR.40 391 895 109

établissement associé